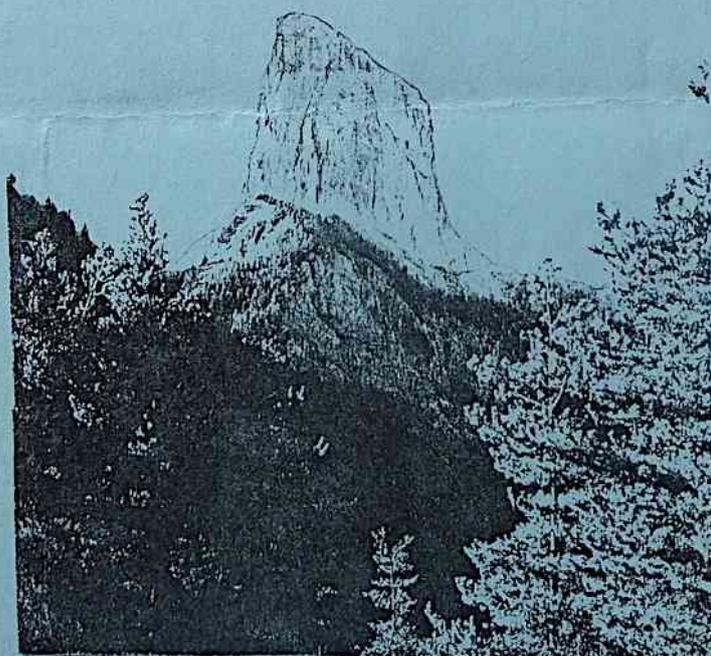


CORNILLON EN TRIEVES
BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION

JANVIER 1992

MONT-AIGUILLE
1492-1992



C.O. 500

Au début de cette NOUVELLE ANNEE, il m'est agréable de présenter aux habitants de notre commune mes voeux les meilleurs de bonne et heureuse année, santé et bonheur pour les familles.

PROSPERITE pour vos exploitations agricoles et entreprises. Que 1992 voit la conjoncture s'améliorer et la reprise économique se faire de façon plus sûre.

Je souhaite pour notre commune, une plus grande unité et solidarité entre nous. Malgré les distances qui nous séparent et nos différences, nous devons nous montrer tolérant et accepter l'autre tel qu'il est.

Je voudrai aussi remercier pour tout le travail accompli, tous ceux qui oeuvrent toute l'année pour un meilleur service aux habitants de notre commune.

Les deux adjoints, le Conseil Municipal, tous les membres des commissions et du C.C.A.S. Mais aussi nos collaborateurs, la secrétaire de Mairie, la femme de service et l'employé communal. Ces personnes à qui nous demandons les travaux les plus divers et souvent imprévus et qui les exécutent avec bonne volonté, sérieux et compétence.

Je voudrai aussi associer à mes remerciements le personnel des administrations et des entreprises qui travaillent pour notre commune, et nous assurent de leur collaboration efficace et compétente.

LE MAIRE.



Meilleurs
Voeux

LA VIE A CORNILLON EN TRIEVES

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune en 1991 :

Madame Marie BRZOSTECK qui habite un appartement à VILLARD JULIEN, depuis septembre 1991.

Madame MAC-KENZIE et son fils qui habitent le studio au GRAND ORIOL depuis le début novembre 1991.

Monsieur DUPUIS Marcel qui habite un appartement à VILLARD JULIEN depuis le début décembre 1991.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

Mariage : Un seul mariage célébré à CORNILLON cette année :

- Marie-Elisabeth HELLY et AHCÈNE BOUGHERRA

Naissance : Un petit Laurent-Sabri François BOUGHERRA est né dans ce nouveau foyer.

Félicitations et meilleurs voeux au bébé et aux époux.

Décès : Nous avons eu la tristesse d'accompagner une dernière fois

Madame ODDOS Louise, la maman de Madame PARAT.

Madame TATIN Elise

Madame CLEMENT Jeanne

Monsieur PONCET Yves.

Nous exprimons notre sympathie aux familles touchées par ces deuils.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU

Dans le bulletin Municipal de 1991, nous vous faisons part des problèmes rencontrés l'année précédente et des premières recherches faites pour les sources du FAYS.

Dans sa réunion de programmation des travaux à effectuer en 1991, le Conseil Municipal a décidé à la majorité de faire une demande de subvention pour effectuer les travaux suivants :

- 1) Poursuivre les recherches d'eau à l'amont de celles faites en 1990 de façon à essayer de capter des sources se trouvant sur le territoire communal, et dans la forêt, ce qui nous évite un périmètre de protection dans les terres agricoles.
- 2) D'enterrer le tuyau volant resté en surface en 1990.
- 3) De créer une piste au bas des parcelles communales pour donner un accès aux champs de captages.
- 4) De mettre en place un trop plein, des réservoirs aux égouts pour éviter le ruissellement sur le chemin du FAYS.

Le Conseil Général de l'Isère, dans son budget 1991 nous a attribué, pour faire ces travaux 60 000 F. de subvention pour une dépense de 100 000 F.

Certains travaux ont déjà été réalisés, d'autres sont en cours. C'est le cas des recherches qui se poursuivent. Ce serait intéressant pour nous, même si les débits ne sont pas très importants de trouver de l'eau non pompée qui s'ajoutera à celle découverte en 1990 à 30 mètres à l'ouest des anciens captages.

L'exécution de ces tranchées, pistes et recherches ont été confiés à l'Entreprise PERMINGEAT-ROUX, la moins-disante à l'appel d'offre. Les travaux abandonnés pour cause de mauvais temps seront repris dès que les conditions climatiques le permettront.

L'évacuation du trop plein du réservoir du FAYS à CORNILLON a été confié à l'Entreprise Frédéric VIAL, la moins disante pour ces travaux.

LES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Dans le bulletin Municipal de 1991, nous vous annoncions, que pour permettre de réaliser le branchement aux égouts des résidences, exploitations, usines, nous avons fait une demande d'aide au département.

Nous avons eu le plaisir de recevoir un accord de subvention du Conseil Général, sur des crédits d'Etat, de 44 000 F. pour une dépense de 110 000 F. correspondant à une première tranche de travaux.

Cette première tranche correspond à 400 mètres de canalisations à mettre en place en bordure du ruisseau, en partant des Etablissements PENNEQUIN, jusqu'à l'aval de des captages de la source AMELIE.

La direction départementale de la Santé et de la Solidarité, en inspection aux " EAUX " souhaitait que les eaux usées soient évacuées sans risques de pollution des nappes.

Les travaux sont confiés à l'entreprise PELISSARD, la moins disante des trois entreprises ayant fait une offre. Ils démarreront dès que les conditions atmosphériques permettront de le faire.

Le Conseil Municipal avec l'aide de la D.D.A. Maître d'Oeuvre, a fait une autre demande d'aides financières, pour une deuxième tranche : "LES EAUX-LE GRAND ORIOL en 1992. une troisième tranche : " LE GRAND ORIOL-AUBEPIN" avec station d'épuration ou lagunage en 1993.

Nous n'avons pas encore de réponse du CONSEIL GENERAL, mais nous avons bon espoir du fait que la première tranche a été subventionnée.

LA FORET DE CORNILLON EN TRIEVES

Notre forêt est surtout composée de pins sylvestres et de pins noirs. Hors en décembre 1990, ces espèces ont particulièrement souffert des fortes chutes de neige et nombre d'arbres se sont affaîssés dans les bois.

Dans la plupart des parcelles un semis naturel de sapins s'est réalisé, et, afin de préserver ces jeunes pousses il convenait de faire exploiter ces chablis ~~par~~ des spécialistes.

Ce travail a été confié à Jean-Louis GAUTHIER pour le débardage et à Maurice GAUTHIER pour le bucheronnage.

La parcelle non soumise au régime forestier sur le chemin des PAYS est terminée ainsi que les parcelles N° 6.7.8.13. du FAYS, où restent à faire quelques journées de travail.

50 Tonnes de bois de papeteries ont été livrées à la S.A.F.O.E.S.T. de TARASCON pour le prix de 155 F. la tonne.

50 tonnes de bois en grumes ont été achetées par les ETS GOUBET de NOYAREY pour 180 F. la tonne.

Il reste encore un camion de grumes à prendre ainsi qu'un camion de rondins de 2.40 m à 180 F. la tonne et un camion de bois de papetterie.

Une parcelle de pins non soumise au régime forestier reste à exploiter au lieu-dit "LES ROUSES", secteur de VILLARD JULIEN.

TRAVAUX DE DEGAGEMENTS DE SEMIS.

Nous avons la chance de constater des repousses de sapins sous couvert des bois de pins. Très souvent, ces repousses sont nombreuses, il faut les éclaircir et les dégager des buissons et ligneux gênants.

Depuis quelques années, nous demandons à l'O.N.F. de nous faire un plan de dégagement des parcelles qui en ont le plus besoin. En 1991, c'est la parcelle N° 8 qui a fait l'objet de travaux réalisés par l'équipe de l'O.N.F. et nous avons eu pour cela une aide de la Région RHONES ALPES et du département de l'ISERE représentant environ 50 % du coût. La commune pourra s'enorgueillir d'avoir d'ici 30 ou 40 ans une sapinière de qualité et bien entretenue.

VENTE DE COUPES DE BOIS

La coupe sur les parcelles 4 et 5 de 400 M³ de sapins et de pins non vendue en 1990 a trouvé preneur à la vente O.N.F. de juin 1991. Elle a été attribuée aux Frères ANDRE des Petits Moulins de PREBOIS pour le prix de 90 000 F.

LES PISTES DANS LES FORETS DE CORNILLON EN TRIEVES

A l'heure actuelle un bois qui n'est pas accessible aux camions ou aux tracteurs forestiers est un bois sans valeur. Dans les ventes de l'O.N.F., les pistes mal placées restent invendues.

Déjà dans le bulletin de 1991, nous vous parlions des projets de création de pistes dans la forêt privée. La commune maître d'ouvrage de cette opération a confié la maîtrise d'oeuvre à l'association FORET VERCORS TRIEVES. Nous avons obtenu au travers de cette association, les subventions accordées par le Conseil général et la Région. C'est l'Entreprise PERMINGEAT-ROUX ^{qui} a fait l'offre la plus basse et a commencé les travaux en ~~Cette~~ fin d'année 1991.

C'est ainsi 51 Ha de bois pour une vingtaine de propriétaires qui seront desservis par des pistes à camion ou à tracteur aux lieux-dits " LE BOIS SOUS LES BOIS" et " LE GRAND FAYS, LE PETIT FAYS" en dessus du PETIT ORIOL.

Je voudrais remercier ici les propriétaires qui ont bien voulu faire les dégagements des emprises de pistes, ainsi que ma gratitude à Monsieur PELLISSIER Technicien de l'Association Forêt Vercors Trièves, qui a assuré l'animation ainsi que toute la maîtrise d'oeuvre de cette opération .

TRAVAUX EXECUTES EN 1991

CURAGE DU RUISSEAU DE VILLARD JULIEN

Autour du réservoir de la station de pompage le niveau du ruisseau étant devenu trop haut, il était nécessaire de le curer depuis la route jusqu'en aval des réservoirs.

DRAINAGE AUX SAGNES

Pour évacuer l'eau venant du chemin et que le drain existant ne pouvait absorber le Conseil Municipal a décidé de faire des travaux de drainage.

CURAGE DES FOSSES :

- derrière le COL de CORNILLON 50 mètres linéaires
- au GRAND ORIOL 30 mètres linéaires

TRAVAUX SUR LES CHEMINS.

Cette année il a été réalisé :

- Le raccordement et l'ouverture du chemin de la Vignasse qui a permis la liaison "PETIT ORIOL, GRAND ORIOL"
- Elargissement du chemin de TAPOULAIRE.

Tous ces travaux furent réalisés en été 1991 par l'entreprise PERMINGEAT-ROUX.

Il reste à réaliser :

- L'aménagement du chargeoir au lieu-dit "LES VOUTES" qui permettra de stocker et charger les bois provenant du secteur des ROUSES et du versant coté VILLARD JULIEN du massif de l'AUROUSE.

- Le rechargement du chemin au-dessus du chemin du PETIT AORIOL sur environ 100 mètres linéaires.

L'entreprise la moins disante de ces deux lots est l'entreprise GUY MARTIN de VILLARD JULIEN qui va réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Nous avons aussi réalisé en 1991 l'accès coté sud est du haameau de BLANCHARDEYRES, en déviant par un virage, la partie glissement de terrain qui se faisait à cet endroit.

GOUDRONNAGE

Au point de vue goudronnage, la commune a fait effectuer par le concours de l'Equipement de MENS, des emplois partiels sur l'ensemble su réseau de chemins et en particulier à la placette du lotissement AUBEPIN.

Le chemin du SERRET à VILLARD JULIEN et le chemin de la CITADELLE ont été goudronnés cette année en monocouche. Ces travaux ont été confiés par le S.I.V.O.M. à la Société chimique de la route.

PROJET DE BATIMENT RELAIS ET ZONE ARTISANALE

Nous vous annonçons l'année dernière : "Le Conseil Municipal a en projet l'aménagement d'une zone artisanale à AUBEPIN sur laquelle serait aménagé dans un premier temps un bâtiment artisanal "bâtiment-relais".

Nous avons déposé un dossier au Syndicat d'Aménagement du Trièves (après avis favorable du SIVOM de MENS) pour obtenir les aides qui proviendraient soit du Contrat de Pays de Développement Economique, soit de la Communauté Européenne -objectif 5B- ou du Conseil Général. nous n'avons pas encore obtenu de réponses, mais elles devraient nous arriver en début d'année.

Quoiqu'il en soit dès que nous nous serons assurés d'un financement complémentaire nous commencerons la mise en place de la première tranche de la zone où sera implanté le bâtiment artisanal. Dans le cadre de l'électrification rurale, nous avons prévu la mise en place d'un transformateur pouvant alimenter la zone et nous ferons les branchements au fur et à mesure des constructions.

Nous pensons que fin 1992, ce bâtiment sera opérationnel et que nous pourrons commencer, grâce à lui, à faire du développement économique dans notre commune.

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE

Dans le cadre du Syndicat d'Electrification Rurale de LAVARS, nous avons obtenu pour notre commune et pour l'année 1991, les travaux de mise en souterrain de la ligne de moyenne tension qui borde le lotissement à AUBEPIN.

Ces travaux s'effectueront en 1992 et prépareront la mise en place de l'alimentation de la zone artisanale. C'est pour un montant de 96500 F. que la société B2E SOTRELEC a pris la réalisation de ces travaux. Ceux-ci sont subventionnés à 70 % par le FACE. Le S.I.E. récupère la T.V.A. La participation de la commune est de 15 %.

Dans le cadre de la programmation 1992 des travaux d'Electrification Rurale du S.I.E. de LAVARS, nous avons demandé la suite du renforcement basse tension à partir du poste de VILLARD JULIEN pour ce village. Et comme je vous l'avais annoncé plus haut, la construction d'un transformateur pour la zone artisanale et le lotissement AUBEPIN.

Nous attendons les résultats de la programmation pour mettre en route les travaux.

CREATION DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1991 a vu la mise en place du Syndicat à Vocation Unique du TRIEVES, gérant le Centre de secours de MENS, et la Compagnie des sapeurs pompiers du TRIEVES.

Il est constitué par les neuf communes du canton de Mens, et par six communes du canton de Clelles. Chaque commune a désigné un délégué. Pour Cornillon, c'est le maire qui est délégué.

En 1991, le S.I.V.U. a doté la Compagnie des Sapeurs pompiers d'un véhicule de secours aux accidentés et blessés "V.S.A.B."

Depuis la compagnie a ajouté au service de lutte contre l'incendie, la mission de secours aux blessés et accidentés de la route.

Une nouveauté aussi en 1991, c'est la commande depuis GRENOBLE de la sirène de MENS. Lorsque vous appelez les pompiers au N° 18, l'appel est reçu par le C.T.A. (Centre de Traitement de l'Alerte) qui fait le nécessaire pour donner l'alerte.

SIVU DES ECOLES de MENS.

Pour la rentrée scolaire, a été mis en place par les communes concernées du canton de MENS, un Syndicat à Vocation Unique dit "S.I.V.U. des Ecoles". Celui-ci regroupe les communes qui ont leur école communale fermée et dont les enfants fréquentent les écoles primaires et maternelles de MENS. (Communes de MENS, ST SEBASTIEN, LAVARS, PREBOIS, ST BAUDILLE ET PIPET, CORNILLON EN TRIEVES, ST JEAN D'HERANS)

Ses buts sont de :

- Gérer les problèmes des écoles maternelles et primaires de MENS.
- Gérer les problèmes de cantine pour les élèves de primaire et maternelle qui la fréquentent.

Nous sommes bien sûr concernés par ce S.I.V.U. et nous avons délégués pour représenter la commune :

Monsieur CHOVIN-BAYLE Albert, délégué titulaire,
Monsieur BAUP René, délégué titulaire,
Monsieur FROMENT Alain, délégué suppléant,
Monsieur ARGOUD Paul, délégué suppléant.

Ce sont les délégués qui participent aux réunions du S.I.V.U. et qui prennent les décisions qui s'imposent.

ACQUISITIONS DE LA COMMUNE

MATERIEL INFORMATIQUE

Cette année a vu la mise en place à la Mairie d'un matériel informatique pour faciliter la tâche du secrétariat et surtout pour la comptabilité.

Il s'agit d'un Olivetti PCS 286, avec une imprimante EPSON, et des logiciels MAGNUS, spécialement étudiés pour les fonctions secrétariat, comptabilité et gestion communales.

La mise en service s'est faite en juin 1991. la secrétaire a suivi des journées de formation (4) pour se servir de ce nouvel outil.

Ce journal a été réalisé par l'ordinateur et vous pouvez voir ce qu'il en ressort, au niveau des diverses écritures, caractères etc...

ASPIRATEURS.

L'aspirateur qui servait pour le ramonage des cheminées était hors d'usage, le Conseil municipal a décidé de le remplacer. Nous avons donc un nouvel aspirateur spécialement pour le ramonage des cheminées. Il est à la disposition des personnes de la commune. Il faudra veiller à bien mettre les sacs nécessaires pour éviter que la poussière de la suie ne vienne bloquer le moteur.

SERVICE DES ORDURES MENAGERES

=====

CALENDRIER 1992

JANVIER	: les 6 et 20
FEVRIER	: les 3, 10, 17 et 24
MARS	: les 9 et 23
AVRIL	: les 6, 20 et 27
MAI	: les 4, 11, 25
JUIN	: tous les lundis
JUILLET	: tous les lundis
AOUT	: tous les lundis
SEPTEMBRE	: les 7, 21
OCTOBRE	: les 5, 19 et 26
NOVEMBRE	: les 2, 16 et 30
DECEMBRE	: les 14, 21 et 28
JANVIER 1993	: les 4, et 18

Le service se fera toujours de la même manière :

- 1) Les sacs poubelles ne doivent être déposés que la veille des jours de ramassage.
- 2) Mettre les ordures dans des sacs plastiques solides et de contenance moyenne
- 3) Veillez à ce que les sacs soient bien attachés.
- 4) Les propriétaires des chiens devront garder ceux-ci attachés les jours de ramassage. Malgré nos mises en gardes répétées, presque chaque lundi en un lieu ou un autre des bidons sont renversés et les poubelles éparpillées dans les rues ou les prés. Ceci entraîne une pollution et un coût supplémentaire. Nous rapelons que la divagation des chiens est interdite par la loi.

Ces consignes vous sont renouvelées pour une meilleure qualité du service et par respect de la personne chargée de ce travail.

NOUS VOUS REMERCIONS DE LES RESPECTER

LE COLIS DE NOEL

Comme les années précédentes, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de préparer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un colis de NOEL pour les personnes âgées de plus de 70 ans qui habitent dans la commune.

Les colis ont été distribués la veille de NOEL par une délégation du C.C.A.S. de CORNILLON, qui a trouvé tout le monde.

Ce geste symbolique est la preuve de l'intérêt que nous portons à nos anciens. Nous leur souhaitons à tous une bonne et heureuse année.

*